

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil vingt, le lundi 27 janvier à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Roelandt, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Balais, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : M. Billard Pascal à M. Billard Patrick, Mme Bouillard à Mme Collibeaux, M. Frappy à M. Elisabeth et Mme Mourcq à Mme Desquesne

Excusés : MM. Mèche et Beauquesne

Absents : Mmes Blandeau, Morice et MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200127-20_02041-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020

| | |
|--|---|
| Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 23 - votants : 27 | N° 10 / 7-1 Date de la convocation et d'affichage : 21 janvier 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération |
| Secrétaire de séance M. Anckaert | Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) |

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses pour
 - l'acquisition de la parcelle 523 ZK 55 sur la commune déléguée de Proussy
Montant de l'opération : 11 000 €
Affectation budgétaire : article 2111
 - l'acquisition d'un fauteuil
Montant de l'opération : 1 126,50 € TTC
Affectation budgétaire : article 2184 opération 155 « matériels divers ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

